



Strasbourg, le 7 avril 2017

DH-SYSC(2017)OJ003

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**COMITE D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
(DH-SYSC)**

3^e réunion

**Mercredi 10 (9h30) – Vendredi 12 mai 2017
(fin de la réunion : 13h00)**

Strasbourg, bâtiment Agora, salle G01

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Documents de référence généraux

- Projet d'ordre du jour annoté DH-SYSC(2017)OJ003
- Projet d'ordre des travaux DH-SYSC(2017)OT003
- Rapport de la 86^e réunion du CDDH (6-8 décembre 2016) [CDDH\(2016\)R86](#)
- Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme [CDDH\(2015\)R84](#)
[Addendum I](#)
- Rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC (8-10 novembre 2016) [DH-SYSC\(2016\)R2](#)
- Rapport de la 1^{ère} réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016) [DH-SYSC\(2016\)R1](#)
- Déclaration de Bruxelles [CDDH\(2015\)004](#)
- Déclaration de Brighton [CDDH\(2012\)007](#)
- Déclaration d'Izmir [CDDH\(2011\)010](#)
- Déclaration d'Interlaken [CDDH\(2010\)001](#)
- Déclaration de Rome
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 [DH-SYSC\(2016\)003](#)
- Décisions adoptées lors de la 1252^e réunion des Délégués des Ministres sur le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016) [DH-SYSC\(2016\)009](#)
- 9^e Rapport annuel du Comité des Ministres sur la surveillance de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, 2015
- Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail [CDDH\(2011\)012](#)

Après l'ouverture de la réunion par la Présidente, Mme Isabelle NIEDLISPACHER (Belgique), le Comité est invité à adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux.

Point 2 : Suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention

Documents de référence

- Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme [CDDH\(2015\)R84](#)
[Addendum I](#)
- Observations de la Cour sur le rapport du CDDH sur l'avenir à long terme du système de la Convention [#5281071](#)

- Décisions adoptées lors de la 1252e réunion des Délégués des Ministres sur le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016) [DH-SYSC\(2016\)009](#)
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 [DH-SYSC\(2016\)003](#)

2.1 Travaux du Groupe de rédaction I sur les suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-I)

Document de travail

- Projet de rapport sur le processus de sélection et d'élection des juges de la Cour européenne des droits de l'homme [DH-SYSC-I\(2017\)014](#)

Documents de référence (liste sélective)

- Echange de vues entre M. John Murray, Président du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme et les Délégués des Ministres (document DH-SYSC-I(2017)016) [DH-SYSC-I\(2017\)016](#)
- Avis juridique de la Direction du Conseil juridique et du droit international public (document DH-SYSC-I(2017)015) [DH-SYSC-I\(2017\)015](#)
- Demande d'avis juridique adressée à la DLAPIL [DH-SYSC-I\(2017\)012REV](#)
- Contributions en vue de la 3^e réunion du DH-SYSC [DH-SYSC-I\(2017\)013](#)
- Contributions en vue de la 3^{ème} réunion du DH-SYSC-I [DH-SYSC-I\(2017\)009REV](#)
- Contribution de la Cour européenne des droits de l'homme [DH-SYSC-I\(2017\)011](#)
- Echange de vues avec M. Wojciech SAWICKI, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, lors de la 2e réunion du DH-SYSC-I (Compte-rendu préparé par le Secrétariat) [DH-SYSC-I\(2016\)008](#)
- Informations concernant les diverses opinions et expériences au regard des processus de sélection nationale des candidats pour le poste de juge à la Cour et d'élection des juges de la Cour [DH-SYSC-I\(2016\)006](#)
Restreint
- Dispositions pertinentes relatives à d'autres juridictions internationales ou régionales [DH-SYSC-I\(2016\)004](#)
- Rapport de la 3^{ème} réunion du DH-SYSC-I (27 février-1^{er} mars 2017) [DH-SYSC-I\(2017\)R3](#)
- Rapport de la 86e réunion du CDDH (6-8 décembre 2016) [CDDH\(2016\)R86](#)
- Rapport de la 2e réunion du DH-SYSC (8-10 novembre 2016) [DH-SYSC\(2016\)R2](#)

Le Président du DH-SYSC-I, M. Vít A. SCHORM (République tchèque), présentera au Comité les travaux du Groupe effectués jusqu'à ce jour, portant sur l'ensemble du processus de sélection et d'élection des juges. Il convient de rappeler que lors de sa 2^{ème} réunion (8-10 novembre 2016), le Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) a examiné les éléments identifiés par le DH-SYSC-I lors de sa 2^e

réunion (19–21 octobre 2016, voir DH-SYSC-I(2016)R2 Annexe III), s'est prononcé sur les quatre thèmes identifiés (la procédure de sélection, le processus d'élection, les conditions d'emploi et de travail à la Cour et les juges ad hoc) et a formulé des orientations pour la suite des travaux (voir §§ 6-14 du rapport de réunion (DH-SYSC(2016)R2)). Lors de sa 86^e réunion (6-8 décembre 2016), le CDDH a salué les résultats des travaux à ce jour et fait siennes les orientations données par le DH-SYSC au DH-SYSC-I (CDDH(2016)R86, §§ 4-6). Lors de sa 3^{ème} réunion (27 février-1^{er} mars 2017), le Groupe de rédaction a procédé à l'examen de toutes les questions traitées dans le document de travail DH-SYSC-I(2017)010 et donné des orientations générales au Secrétariat pour la révision du document en vue de la présentation d'un projet de rapport au DH-SYSC à sa 3^e réunion (10–12 mai 2017), sous la responsabilité du Président et du Secrétariat (voir document DH-SYSC-I(2017)R3). En outre, le groupe de rédaction a décidé de solliciter l'avis de la Direction du Conseil juridique et du Droit international public sur certaines questions (voir document DH-SYSC-I(2017)012REV).

Le Comité est invité à échanger des vues sur le projet de rapport préparé suite à la 3^{ème} réunion du Groupe de rédaction et à donner toutes orientations utiles en vue de la 4^{ème} et dernière réunion du Groupe (18-20 octobre 2017).

2.2 Travaux du Groupe de rédaction II sur les suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-II)

Document de référence

- Rapport de la 1^{ère} réunion du DH-SYSC-II (30-31 mars 2017) [DH-SYSC-II\(2017\)R1](#)
- Actes du Séminaire (à venir)
- Proposition de la Norvège pour le lancement des travaux du DH-SYSC-II [DH-SYSC\(2016\)011](#)

La Présidente du DH-SYSC-II, Mme Florence MERLOZ (France), présentera au Comité les résultats de la 1^{ère} réunion du Groupe suite à la tenue du séminaire de lancement, co-organisé par le réseau académique PluriCourts et le Secrétariat du DH-SYSC, suite à une initiative de la Norvège.

Le Comité est invité à échanger des vues et à donner des orientations au DH-SYSC-II, chargé de l'analyse approfondie de questions portant sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international ainsi que sur les perspectives à moyen et plus long terme. Ces orientations devront concerner tant le fond que les méthodes de travail.

Point 3 : Travaux relatifs à la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Document de travail

- Projet de Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la [DH-SYSC-REC\(2017\)008](#)

Recommandation CM/Rec(2008)2 du Comité des Ministres sur des moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Documents de référence

- Contributions présentées suite à la 2^e réunion du DH-SYSC-REC [DH-SYSC-REC\(2017\)007](#)
- Avant-projet de Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2008)2 du Comité des Ministres sur des moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme [DH-SYSC-REC\(2017\)006](#)
- Contributions en vue de la 2^e réunion du DH-SYSC-REC [DH-SYSC-REC\(2017\)005](#)
- Projet révisé de document consolidé sur la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2008)2 : bonnes pratiques et bilan [DH-SYSC-REC\(2016\)003REV](#)
- Compilation des propositions rédactionnelles sur le projet de document DH-SYSC-REC(2016)003 en vue de la 2^e réunion du DH-SYSC [DH-SYSC-REC\(2016\)004](#)
- Rapport de la 2^{ème} réunion du DH-SYSC-REC (6-8 mars 2017) [DH-SYSC-REC\(2017\)R2](#)
- Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC-REC (23-25 mai 2016) [DH-SYSC-REC\(2016\)R1](#)

Concernant la Recommandation CM/Rec(2008)2, le DH-SYSC est chargé de « faire le bilan de sa mise en œuvre et recenser les bonnes pratiques à cet égard et, si nécessaire, fournir une mise à jour de la recommandation à la lumière des bonnes pratiques élaborées par les Etats Parties (échéance : 30 juin 2017) » (tâche spécifique iv). La Présidente du DH-SYSC-REC, M^{me} Emanuela TOMOVA (Bulgarie), présentera au Comité le résultat des travaux du Groupe. Il convient de rappeler que lors de sa 2^e réunion, le DH-SYSC a salué les résultats de la 1^e réunion du DH-SYSC-REC, procédé à un échange de vues et décidé que la finalisation de la compilation de bonnes pratiques, sous la forme d'un guide qui sera présenté au Comité des Ministres pour adoption, doit être la priorité. Le Comité est convenu que la mise à jour de la recommandation n'est dès lors pas nécessaire. Lors de sa 86^e réunion, le CDDH a salué les travaux menés par le DH-SYSC-REC et a fait siennes les orientations données par le DH-SYSC au Groupe. Lors de sa 2^{ème} réunion (6-8 mars 2017), le Groupe de rédaction a procédé à un examen détaillé de l'avant-projet de guide de bonnes pratiques et donné des orientations au Secrétariat en vue de la préparation du projet de Guide pour présentation au DH-SYSC.

Le Comité est invité à examiner, en vue de son adoption, le projet de guide de bonnes pratiques sur la mise en œuvre de la Recommandation (2008)2 contenant également le bilan de cette dernière, afin qu'il puisse être transmis au CDDH pour adoption lors de sa 87^e réunion (6-8 juin 2017) en vue de sa présentation au Comité des Ministres avant le 30 juin 2017.

Point 4 : Echange d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour

Document de travail

- Aperçu de l'échange de vues tenu par le DH-SYSC lors de sa 1ère réunion sur la vérification de la compatibilité de la législation avec la Convention (modalités, avantages, obstacles)

[DH-SYSC\(2016\)013](#)Documents de référence

- Contributions sur le document DH-SYSC(2016)013 transmises en vue de la 3ème réunion du DH-SYSC
- Rapport de la 2^{ème} réunion du DH-SYSC (8-10 novembre 2016)
- Rapport de la 1^{ère} réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016)
- Organisation et méthodes de travail éventuelles du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) lors du biennium 2016-2017, y compris les propositions pour des thèmes éventuels pour de futurs échanges d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour

[DH-SYSC\(2017\)003REV](#)[DH-SYSC\(2016\)R2](#)[DH-SYSC\(2016\)R1](#)[DH-GDR\(2015\)007](#)Annexe III

Lors de sa 1^{ère} réunion, le DH-SYSC a tenu un échange de vues fructueux, sur la base des extraits pertinents des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration de Brighton et des contributions écrites des experts, concernant les mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention (modalités, avantages, obstacles). En ce qui concerne les suites à donner à cet exercice, le Comité a décidé que toutes les contributions seraient publiées sur une page web dédiée qui sera mise à jour régulièrement et que le Secrétariat élaborera un « aperçu de bonnes pratiques ».

Le Comité est invité à adopter l'aperçu concernant les mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention (modalités, avantages, obstacles). Il est également invité à se prononcer sur la tenue éventuelle d'un échange d'informations lors de sa 4^e réunion et, le cas échéant, sur le choix du thème.

Point 5 : Tour de table sur l'état des signatures et ratifications des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention

Document de référence:

- Etat des signatures et ratifications des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention et de l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme

[DH-SYSC\(2016\)008REV3](#)

Lors de sa 84^e réunion, le CDDH a décidé de confier au DH-SYSC le suivi systématique des perspectives de signature et ratification des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention ainsi que le suivi de l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme et précisé qu'en plus des demandes d'informations aux experts concernés, des actions de sensibilisation pourraient être envisagées pour parvenir à un plus grand nombre de signatures et ratifications de ces instruments (voir CDDH(2015)R84, §10). Le DH-SYSC a tenu deux tours de table dans le cadre de ses deux réunions plénières en 2016. Les résultats de ces tours de table sont reflétés dans le document de travail y afférent. Lors de sa 86^{ème} réunion, le CDDH a salué le deuxième tour de table auquel a procédé le DH-SYSC quant à l'état des signatures et ratifications des Protocoles n^o15 et 16 à la Convention. Il a pris note des progrès accomplis, a encouragé les Etats membres à poursuivre leurs efforts en vue de la signature et/ou la ratification de ces

instruments, et a invité le DH-SYSC à poursuivre régulièrement cet exercice sous cette forme (voir CDDH(2016)R86, § 13).

Le Comité est invité à procéder à un nouveau tour de table sur les perspectives de signatures et ratification des différents instruments tout en se concentrant sur les difficultés rencontrées, puis à échanger des vues sur d'éventuelles actions de sensibilisation.

Point 6 : Travaux concernant la Recommandation Rec(2004)4 sur la Convention dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle

Document de travail :

- Document de travail contenant des propositions concernant la Recommandation (2004)4 [DH-SYSC\(2017\)001](#)

Document de référence :

- Informations sur la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2004)4 du Comité des Ministres sur la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle [DH-SYSC\(2016\)012](#)

En ce qui concerne la tâche spécifique v) de son mandat, le Comité est invité à soumettre, le cas échéant, des propositions au Comité des Ministres concernant la Recommandation Rec(2004)4 sur la Convention dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle, ainsi que le développement de lignes directrices sur les bonnes pratiques en matière de formation aux droits de l'homme des professionnels du droit. A la lumière des méthodes de travail décidées par le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR)¹, un appel à contributions sur divers aspects de la recommandation, y compris sur des exemples de bonnes pratiques, a été adressé aux membres du réseau HELP. Sur la base des informations collectées suite à cet appel à contributions, ainsi que des informations fournies par les Etats membres dans le cadre de leurs rapports nationaux sur la mise en oeuvre des Déclarations de Brighton et de Bruxelles, le Secrétariat a préparé une compilation unique. Les experts ont été invités à adresser des informations à jour concernant cette compilation. Sur la base de l'ensemble des informations ainsi mises à jour, un document de travail contenant des propositions concernant la Recommandation (2004)4 a été élaboré par le Secrétariat.

Le Comité est invité à examiner le document de travail contenant des propositions concernant la Recommandation(2004)4 et à donner toutes orientations utiles pour les suites à donner à ces travaux.

Point 7 : Mandat du DH-SYSC pour le prochain biennium

Document de travail

- Projet de mandat pour le DH-SYSC pour le biennium 2018-2019 [DH-SYSC\(2017\)002](#)

¹ Voir l'annexe III du rapport de la 9^e réunion du DH-GDR (doc. DH-GDR(2015)R9, [Annexe III](#)).

(document préparé par le Secrétariat)

Il est attendu que le CDDH approuve, lors de sa 87^{ème} réunion, le projet de mandat pour le DH-SYSC pour le prochain biennium (2018-2019), mandat reflétant les missions essentielles que le DH-SYSC souhaite se voir assigner ainsi que les activités y afférentes qu'il conviendrait de mener à cet effet. Le CDDH présentera le projet approuvé au Comité des Ministres pour son éventuelle adoption par ce dernier, d'ici la fin de l'année 2017.

Le Comité est invité à échanger des vues et à adopter le projet de son mandat pour le biennium 2018-2019. Il sera soumis au CDDH pour approbation éventuelle en juin 2017.

Point 8 : Elections

Document de référence

- Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail

[CDDH\(2011\)012](#)

Suite au départ de son Vice-Président, M. Paul McKell (Royaume-Uni), le Comité est invité à procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e).

Point 9 : Organisation des travaux futurs

Document de référence

- Rapport de la 2^{ème} réunion du DH-SYSC (8-10 novembre 2016)

[DH-SYSC\(2016\)R2](#)

Le Comité est invité à prendre toute décision nécessaire pour l'organisation de ses travaux futurs, en particulier concernant la poursuite de ses travaux concernant la Recommandation CM/Rec(2010)3 sur les moyens efficaces face à la durée excessive des procédures et le Guide de bonnes pratiques qui l'accompagne. Il convient également, sur la base des informations qui lui seront présentées par le Secrétariat, de décider de la procédure d'analyse des rapports nationaux concernant la mise en oeuvre de la Déclaration de Bruxelles.

Point 10 : Adoption des conclusions et du rapport de réunion

Document de travail

- Projet de rapport de la 3^e réunion du DH-SYSC (10-12 mai 2017)

[DH-SYSC\(2017\)R3](#)

Le Comité est invité à adopter les conclusions et le rapport de la réunion.

* * *